



**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL 20 JUIN 2023**

1. OUVERTURE

- 1.1 Mot de la mairesse
Réponses aux questions reçues (Règlement 1265, art. 21)
La mairesse fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier 2022
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 20 juin 2023

2. ADMINISTRATION

- 2.1 Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 15 mai 2023 et des séances extraordinaires du 18 mai 2023 et du 14 juin 2023
- 2.2 Participation d'un membre du conseil – Autorisation de dépenses – Marathon de golf – Chambre de commerce de Sainte-Adèle
- 2.3 Demande au MTQ – Réduction de vitesse sur la 117 (Chemin du Moulin)

3. FINANCES ET TRÉSORERIE

- 3.1 Émission d'obligations – Résolution de concordance et de courte échéance
- 3.2 Émission d'obligations – Adjudication à la suite des demandes de soumissions publiques
- 3.3 Appropriation de solde disponible de règlement d'emprunt

4. RESSOURCES HUMAINES

- 4.1 Progression d'échelon – Greffière adjointe et archiviste
- 4.2 Autorisation de signature – Lettre d'entente CBU#32 – Syndicat des travailleuses et travailleurs cols bleus de la Ville de Sainte-Adèle
- 4.3 Autorisation de signature – Lettre d'entente CBU#33 – Syndicat des travailleuses et travailleurs cols bleus de la Ville de Sainte-Adèle
- 4.4 Autorisation de signature – Lettres d'entente CBC#19 et CBU#30 – Syndicat des travailleuses et travailleurs cols blancs et cols bleus de la Ville de Sainte-Adèle

5. TRAVAUX PUBLICS

- 5.1 Autorisation de signature - Entente intermunicipale pour le déneigement du chemin du Lac-Bouchette - 2023 à 2026
- 5.2 Reconduction de contrats de déneigement – Secteurs Mont-Loup-Garou, Deauville, Lac-Pilon et Lac-Renaud
- 5.3 Autorisation de dépense – Location d'une roulotte et réaménagement des bureaux au garage municipal

6. SERVICES TECHNIQUES

- 6.1 Adjudication – Travaux de réfection des infrastructures de la rue Lanthier
- 6.2 Autorisation de signature – Servitude – Maurice-Aveline
- 6.3 Autorisation de signature – Entente entre la Ville de Sainte-Adèle et la Fédération québécoise des municipalités (FQM) - Fourniture du personnel technique
- 6.4 Autorisation de signature - Demande d'aide financière – Mise aux normes de l'usine de traitement des eaux usées – Programme PRIMEAU

7. URBANISME

- Demandes de dérogations mineures
 - 7.1 Lot 3 889 281, 801 rue Valiquette
 - 7.2 Lot 3 888 435, 166 rue Lesage
 - 7.3 Lot 6 434 639, rue du Versant
 - 7.4 1699 chemin du Mont-Gabriel

- 7.5 Demandes d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
 - 3003, boulevard de Sainte-Adèle
 - 60, rue Henri-Dunant
 - 2010, chemin Pierre-Péladeau
 - 860, boulevard de Sainte-Adèle
 - Lot 6 532 275 (400-422) chemin Notre-Dame
- 7.6 Exemption de l'obligation de fournir des cases de stationnement hors rue – 99, rue Morin
- 7.7 Premier projet de résolution – Demande en vertu du règlement 1000-2008-PPC – 1069, boulevard de Sainte-Adèle
- 7.8 Premier projet de résolution – Demande en vertu du règlement 1000-2008-PPC – 400, boulevard de Sainte-Adèle
- 7.9 Demande de démolition partielle – Règlement 1274 – 1069, boul. de Sainte-Adèle
- 8. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**
 - 8.1 Autorisation de dépenses – Mobilier urbain – Esplanade de la Place des citoyens
 - 8.2 Autorisation de dépenses – Station de lavage et de réparation de vélo au Parc des pentes 40-80
 - 8.3 Autorisation de signature – Entente – Cession d'une servitude perpétuelle (rue des Monarques)
 - 8.4 Autorisation de dépôt – Demande de subvention PRIMA (Programme d'infrastructures municipales pour les aînés)
 - 8.5 Autorisation de signature – Protocole d'entente intermunicipale – Programmation de cours
- 9. INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Aucun point
- 10. AVIS DE MOTION**
 - 10.1 Futur règlement 1290-2 amendant le *Règlement 1290 concernant les terrasses*
- 11. RÈGLEMENTS**
 - 11.1 Règlement 1220-1 amendant le *Règlement numéro 1220* visant à modifier certaines dispositions concernant la collecte, le transport et la disposition des matières résiduelles sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle – ADOPTION
 - 11.2 Règlement SQ-2023 concernant la circulation, le stationnement, la paix et le bon ordre – ADOPTION
 - 11.3 Règlement 1000-2008-PPC-2 amendant le *Règlement numéro 1000-2008-PPC* relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle – ADOPTION
- 12. DOCUMENTS DÉPOSÉS**
 - 12.1 Dépenses effectuées en vertu du Règlement 1333 :
 - a) Incompressibles – Fonds d'administration – 636 352,19\$ pour la période du 6 au 12 mai 2023.
 - b) Incompressibles – Fonds d'administration – 493 923,26\$ pour la période du 13 au 19 mai 2023.
 - c) Incompressibles – Fonds d'administration – 576 636,12\$ pour la période du 20 au 26 mai 2023.
 - d) Incompressibles – Fonds d'administration – 466 743,97\$ pour la période du 27 mai au 2 juin 2023.
 - e) Incompressibles – Fonds d'administration – 482 408,84\$ pour la période du 3 au 9 juin 2023.
 - f) Liste des comptes à payer au montant de 1 122 724,10\$ pour le mois d'avril 2023
 - g) Engagements au montant de 543 785,25\$ pour la période du 1^{er} au 31 mai 2023

- h) Liste au montant de 41 742,89\$ du mois de mai des factures de moins de 2 500\$ ne nécessitant pas de bon de commande.
- 12.2 Délégation de pouvoir – Règlement 1333 – Embauche d’employées saisonnières au Service des loisirs pour l'été 2023 (sauveteuses)
- 12.3 Avis de suspension d’une journée – Mesure disciplinaire
- 12.4 Délégation de pouvoir – Règlement 1333 – Embauche d'une employée temporaire au Service de l'urbanisme (agente aux règlements)
- 12.5 Délégation de pouvoir – Règlement 1333 – Embauche d’employés saisonniers au Service des loisirs (animateurs à la Baladèle)
- 12.6 Dépôt délégation de pouvoir – Règlement 1333 – Autorisation vacances supplémentaires
- 12.7 Délégation de pouvoir – Règlement 1333 – Embauche d’une employée saisonnière au Service des loisirs pour l'été 2023 (sauveteuse)

13. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

14. PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes)

Règlement 1265, art.22

Tout membre du public qui pose une question orale doit :

- Débuter son intervention en s’identifiant avec son nom et prénom;
- S’adresser au président en terme poli et ne pas utiliser un langage injurieux, grossier ou diffamatoire;
- Poser une seule question dans un délai maximum de 3 minutes;
- Un membre du public peut poser une nouvelle question seulement après épuisement de la liste des personnes ayant données leur nom, mais également avant la fin du délai prévu pour la période de question.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

Levée de la séance

(s) Ariane Bélanger

Mme Ariane Bélanger
Greffière adjointe et archiviste